

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE  
ET DE LA MER

Direction générale de l'Aviation civile

Bouguenais, le 28 septembre 2016

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Le chef du département SNIA Ouest

Pôle de Nantes

Unité Gestion Administrative et domaniale

à

DDPP

Service de la sécurité de l'environnement industriel  
Madame ROLAIN Nadège

Nos réf. : N° 2016/1883 /T40407

Vos réf. : Votre courriel du 13/09/2016

Affaire suivie par : Hervé KERJOANT

[snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr)

Tél. : 02 28 09 27 22 - Fax : 02 28 09 27 27

**Objet : Autorisation Unique – SARL FERME EOLIENNE DES BREUILS**

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, dans le cadre de l'autorisation unique demandée par la société FERME EOLIENNE DES BREUILS, un dossier pour la construction d'un parc éolien constitué de 4 aérogénérateurs d'une hauteur hors sol totale de 147 mètres en bout de pale (soit une altitude sommitale maximale de 272 mètres NGF) et d'un poste de livraison, sur des terrains situés sur la commune d'Aschères-le-Marché (45).

Au vu des éléments inclus à ce dossier, ce projet se situe en dehors des zones intéressées par des servitudes aéronautiques et radioélectriques associées à des installations civiles.

Le dossier devra avoir obtenu l'aval de l'autorité militaire compétente.

En application de l'arrêté du 25 juillet 1990, le demandeur devra prévoir un balisage diurne et nocturne pour chacune des éoliennes : il conviendra de respecter l'arrêté du 13/11/2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques. Il sera responsable de son bon fonctionnement et de son entretien.

Par ailleurs, conformément à la circulaire du 12 janvier 2012 « relative à l'instruction des projets éoliens par les services de l'Aviation Civile », je vous serais reconnaissant de bien vouloir me transmettre directement la copie des documents suivants, lorsqu'ils seront signés :

- Décision ou refus de l'autorisation unique,
- Déclaration d'ouverture du chantier,
- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux,
- Toute information sur une éventuelle modification de cette conformité.

.../...

**PJ : Formulaire de déclaration de montage d'un parc éolien**  
Copie à : DSAC-O et SNIA pôle de Châteauroux

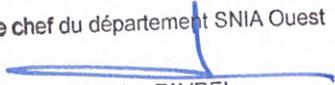
Enfin, pour la mise à jour de la documentation aéronautique, un mois avant le début des travaux, le demandeur devra impérativement transmettre au SNIA- pôle de Nantes (voir adresse au bas de la première page de ce courrier ou par courriel ([snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr)), le formulaire de déclaration de montage d'un parc éolien, ci-joint, dûment rempli.

L'attention du demandeur est attirée sur le fait que se soustraire à l'une de ces obligations entraînera sa responsabilité pénale au moindre manquement.

Sous réserve du strict respect de ces conditions, je donne mon autorisation à la réalisation de ce projet. Le présent avis vaut accord du ministre chargé de l'aviation civile, tel que mentionné dans l'article R425-9 du code de l'urbanisme, l'article R244-1 du code de l'aviation civile et l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous rappelle également que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le département SNIA-Ouest est le guichet unique pour l'ensemble des consultations de la DGAC sur votre département. En conséquence, vous devez désormais nous saisir directement pour toute demande d'avis au titre des servitudes aéronautiques, à l'adresse indiquée indiquée (ou ci-dessous) au bas de la première page de ce courrier ou par courriel : [snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr).

Le chef du département SNIA Ouest

  
Nicolas FAVREL

